



Blés à maturation hâtive

La question de produire un blé de haute qualité à maturation hâtive et à gros rendement, pour ces régions où il faut, de toute nécessité, cultiver des blés qui mûrissent relativement de bonne heure, est le problème qui s'impose à l'attention du Service des Céréales des Fermes expérimentales fédérales; il ne le cède en importance qu'au problème du développement d'un blé résistant à la rouille, de haute qualité et d'un bon rendement. Les blés Garnet et Reward qui ont été introduits par le Service des Céréales en 1926 et 1928 respectivement ont sans doute été pour beaucoup dans le succès d'un grand nombre de cultivateurs demeurant dans des régions exposées aux gelées tardives d'été, mais ils ont leurs défauts.

Le Reward, par exemple, laisse à désirer au point de vue du rendement et de la résistance au charbon, mais sous d'autres rapports, et spécialement en ce qui concerne la qualité, cette variété est de tout premier ordre. Le Garnet a la faculté de produire de gros rendements et il possède une bonne résistance au charbon, mais il n'est pas bien vu sur certains marchés. On s'est efforcé, en ces dernières années, de combiner les caractères désirables de ces variétés et l'on a développé plusieurs hybrides d'avenir qui n'attendent aujourd'hui que l'évaluation nécessaire.

Elles sont cueillies trop tôt

On pourrait grandement réduire la proportion de pommes McIntosh de la catégorie C par une bonne conduite du verger, dit le régisseur de la ferme expérimentale fédérale de Summerland, C. B. L'excès de taille et d'éclaircissage et l'excès d'engrais donnent des pommes trop grosses, qui ont une tendance à tomber des arbres avant d'avoir toute leur couleur. Par contre, une taille modérée, faite de façon à éclaircir l'arbre, aide les pommes à prendre leur couleur, un éclaircissage judicieux donne aux fruits l'occasion de mûrir uniformément et l'emploi intelligent d'engrais chimiques maintient dans l'arbre une vigueur modérée. Cependant, le moyen le plus efficace que le producteur puisse adopter pour abaisser le pourcentage de pommes McIntosh de la catégorie C dans sa récolte est encore de modifier le système actuel de cueillette. Les expériences qui ont été conduites en ces dix dernières années à la ferme fédérale de Summerland indiquent que près de la moitié des pommes McIntosh cultivées dans la vallée d'Okanagan sont cueillies trop tôt, avant que leur qualité soit développée. Cette cueillette prématurée s'explique par le fait que les exportateurs desent être les premiers sur le marché et que les producteurs craignent de perdre une partie de leur récolte, toujours exposée à tomber des arbres sous l'action des vents.

Notes intéressantes sur la laine canadienne

Le Canada utilise tous les ans presque quatre millions de livres de laine reprise, dans les vieux vêtements, indépendamment de la quantité que lui fournissent les troupeaux de moutons et de celle qu'il fait venir de l'étranger. La laine produite au Canada ne représente qu'un tiers environ des besoins de l'industrie textile canadienne, et notre pays importe tous les ans à peu près huit millions de livres de laine propre en suint et douze millions de livres de laine en fil ou semi-manufacturée. D'autre part, il s'exporte en moyenne environ un tiers de la laine produite au Canada.

Le cardage de la laine est une industrie relativement peu importante au Canada et les fabricants d'estame (worsted) utilisent spécialement les mèches importées sur lesquelles il n'y a pas de droit à payer. En 1933 le Royaume-Uni a fourni 8,5 millions de livres sur un total importé de 9,8 millions de livres; le reste venait de l'Australie. Dans les années précédentes la France, la Belgique, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis ont tous fourni des quantités appréciables. A en juger par les chiffres annuels, la production de laine canadienne a diminué légèrement depuis 1930; la production évaluée en 1933 est de 19 millions de livres contre 21 millions de livres en 1930.

Station expérimentale, Ste-Anne de la Pocatière, Qué.

Lettre hebdomadaire aux cultivateurs

L'ENGRAISSEMENT DES VOLAILLES

A cette époque, Cultivateurs, vous avez en votre possession plusieurs sujets, soit des cochets ou des vieilles poules, qui ne seront pas gardés et qui sont destinés à être vendus pour la chair. A chaque année, et c'est toujours la même chose qui se répète, bon nombre vendent leurs sujets pour s'en débarrasser, ne se préoccupant pas s'ils sont dans un bon état de chair et s'ils ont du fini. Alors qu'arrive-t-il? Ils obtiennent de la vente de leurs sujets un prix excessivement bas ne leur permettant pas de rembourser l'argent dépensé. Certes, ce n'est point économique et l'on devrait essayer de faire mieux.

Comment faire un bon engraissement économique? Il faut enfermer les oiseaux dans un parquet propre, ne pas leur donner pour aucune raison la liberté de courir, les faire jeûner vingt-quatre heures avant de commencer la ration d'engraissement et leur servir une bonne ration dans la suite. S'il y a des poules et des cochets à engraisser en même temps, il faudra les séparer et leur donner chacun un parquet.

Une ration qui a donné de bons résultats à cette Station, tant au point de vue efficace qu'au point de vue économique, est la suivante: Une partie d'orge moulue, une partie d'avoine moulue, une partie de blé entier moulu de 1% de sel, servent à volonté dans une tremie. Comme breuvage, les sujets reçoivent exclusivement du lait écrémé. A défaut de bœ, on pourra donner un mélange composé d'une partie d'orge moulue et d'une partie d'avoine moulue. En outre de la moulée, on peut donner le midi, dans une pâtée, des patates cuites, lesquelles remplaceront une partie de la moulée et donneront de bons résultats. L'examen des sujets dira s'ils sont à point. Ordinairement, les volailles traitées de cette façon, sont bien présentables au bout de quatre ou cinq semaines.

SOINS DES TRUIES PORTIÈRES

Les truies portières peuvent très bien

La loi doit être respectée

Les propriétaires d'étalons non classés qui pratiquent la monte s'exposent à des ennuis. Un exemple récent.

ENTREVUE DE M. A. MORIN

"La loi de la surveillance des étalons a suffisamment contribué à l'amélioration de l'espèce chevaline dans la province de Québec pour qu'on l'estime à sa pleine valeur et surtout qu'on en respecte les dispositions", a déclaré M. Adrien Morin, chef du service de l'Industrie Animale au ministère de l'Agriculture, en parlant de certaines infractions qui se commettent encore dans ce domaine.

"Il se trouve encore", dit M. Morin dans une entrevue accordée à la presse, des propriétaires d'étalons non classés par le Comité de Surveillance des Etalons, qui prétendent que les règlements établis par ce comité n'ont pas force de loi et qu'on ne peut les empêcher de faire le service de la monte au moyen d'étalons non classés. Ils oublient que le dit comité a été créé en vertu d'une loi provinciale qui lui confère l'autorité d'adopter les règlements qu'il juge à propos. Ces règlements ont toujours été établis de manière à ne rien brusquer, à ne pas désorganiser l'élevage chevalin par des mesures trop radicales. Mais ils comportent des restrictions que les éleveurs doivent respecter sous peine d'encourir des ennuis devant les tribunaux.

Plusieurs procédures ont déjà été

hiverner à l'extérieur pourvu qu'on leur donne les soins nécessaires. Si l'on ne peut se construire une cabane telle que décrite dans une lettre antérieure, on peut en prendre une vieille qu'on entourera de paille pour empêcher le vent et le froid d'y pénétrer.

Quels soins faut-il donner à ces truies? En tout premier lieu, il faut habituer graduellement ces animaux au froid pour les rendre résistants. C'est le temps de les accoutumer car ce serait mal de les faire passer d'un milieu tempéré à un milieu froid. Ensuite, il faut donner surtout des aliments réchauffants. Les truies doivent être maintenues en bonne condition, c'est-à-dire, ni trop grasses ni trop maigres. Un mélange de quatre parties d'avoine moulue, deux parties de gru rouge, une partie de son avec 71% de tankage, 5% de pain de lin et 3 à 4% de matière minérale, serait convenable. On peut servir en plus de cette moulée du foin de trèfle de manière à ce que les truies n'en manquent point. Un mélange de 14 à 15% de protéine donne de bons résultats. Ce pourcentage sera un peu plus élevé pour des jeunes truies portières en croissance.

Quant aux racines, on peut en servir à l'automne, mais pas en plein hiver, car c'est un aliment rafraîchissant. Elles doivent être retranchées totalement environ un mois avant la mise-bas.

Autant que possible, on doit donner les aliments en dehors de la cabane pour obliger les truies à sortir et à prendre l'exercice nécessaire. De plus, la cabane se gardera plus propre, car les déjections seront déposées dehors. La litière doit être assez abondante et on doit la renouveler à toutes les semaines ou tous les quinze jours selon le besoin; une bonne règle c'est de changer la litière quand elle est assez malpropre.

Un point important est d'entrer les truies portières environ une dizaine de jours avant la mise-bas afin de ne pas les exposer à donner leurs petits dans les cabanes d'hivernement. Cependant, tout en les gardant à l'intérieur, il ne faut pas omettre de leur faire prendre un peu d'exercice en dehors à tous les jours jusqu'à la parturition.

Précaution à prendre

Le miel absorbe l'humidité de l'air et perd rapidement son arôme et son goût. Il ne faut donc pas le laisser découvert plus longtemps qu'il n'est nécessaire. Le miel extrait se garde dans un endroit frais et sec, et le miel en rayons dans un endroit chaud et sec.

On demande du bacon

canadien

Nos exportations de bacon, jambon et de longues fumées en 1933 rapportaient \$3,796,871, tandis qu'en 1933 elles se sont élevées à \$8,423,710. Ce qui représente un revenu additionnel au pays de \$5,000,000 près.

La qualité de nos porcs et du bacon jouit d'une réputation à nulle autre pareille sur les marchés mondiaux et spécialement dans les pays d'Angleterre et d'Ecosse.

Il ne fait aucun doute que l'excellente propagande faite par les Ministères de l'Agriculture fédéral et provincial pour améliorer notre élevage porcin est responsable des succès que nous obtenons aujourd'hui.

En fait nous comptons un excellent noyau de bons éleveurs de porcs dans la province de Québec, cependant notre production est encore loin de ce qu'elle devrait être par rapport à la quantité, sans compter que nous avons encore des progrès à faire sous le rapport de la qualité des sujets destinés aux grands marchés. Les rapports des classificateurs nous recevons chaque mois, bien que cette année ils soient très intéressants et nous indiquent une amélioration notable de la qualité, nous apprennent cependant que 20 à 25% de nos porcs consignés aux cours à bestiaux passent encore dans les catégories inférieures.

Les excellents marchés que nous avons à l'extérieur et chez nous devraient nous engager à surveiller plus étroitement cet élevage, et adopter le plus tôt possible les races de porcs possédant les meilleures aptitudes à faire du porc à bacon. C'est le marché qui veut qu'il en soit ainsi, que voulez-vous?

Nouvelles en abrégé

Au concours de labour de St-Gabriel de Brandon où une soixantaine de concurrents se sont disputé les récompenses au cours de la journée du 17 octobre, M. Joseph St-Yves fut le gagnant parmi les concurrents âgés de plus de soixante ans. M. Fortunat Morin, dans la classe de 41 à 60 ans, Auguste Majeau, dans celle des laboureurs de 30 à 40 ans, M. Gabriel St-Yves de 20 à 30 ans. Chez les jeunes cultivateurs M. Adrien Majeau a triomphé de l'épreuve. Une valeur de \$260, en argent fut distribuée aux vainqueurs de chacune des classes. Le concours était sous la direction de M. Anthime Charbonneau, agronome régional, assisté de MM. les agronomes Emery Pelletier et J.-L. Albert, MM. Cléophas Bastien, M. P. P., et le Dr Laurendeau ont rendu hommage aux laboureurs.

Le Canada a exporté d'avril à septembre pour une valeur de \$1,706,000 de machines aratoires; ceci représente une augmentation de 102% sur le semestre correspondant de 1933. Nous exportons ces machines au Sud-Africain, aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Argentine, ainsi qu'en Nouvelle-Zélande, au Danemark, en France, au Chili et en Afrique portugaise.

Des épiciers de Montréal ayant passé outre aux ordonnances de la Commission d'Industrie laitière de Québec en vendant du lait en bas du prix fixé, contestent la validité du pouvoir que possède la Commission de fixer le prix du lait. On allègue que ce pouvoir de fixer des prix se rattache au commerce et ne peut être traité que par le gouvernement fédéral. La cause est portée devant les tribunaux locaux.

Le Canada a vu cette année sa plus petite récolte de blé d'automne depuis l'année 1908, soit: 7,022,000 boisseaux pour 425,600 acres, donnant un rendement à l'acre de 16,5 minots. En 1933 cette récolte s'élevait à 14,031,000 de boisseaux sur 559,000 acres ou 25,1 boisseaux à l'acre.

Program

La semaine dernière, nous avons le jeune cultivateur sur la terre qui a été procurée, grâce à l'intervention des officiers du Ministère de la Colonisation. Le contrat a été signé. Le cultivateur qui possédait cette terre négligée, ou qu'il avait dû reprendre débiteur mal pris, incapable de ses intérêts, encore moins en donner la somme, possède un acte de lui garantissant que sa propriété bien entretenue, que le département Colonisation surveillera le fermier tant établi, verra à ce qu'il for... aux conditions exigées pour finir ses annuités.

Mais avec quoi ce bon jeune cultivateur-t-il sa terre? Naturellement est toujours question en ce moment ceux qui n'ont pas de parents, ceux qui sont pères de familles, ceux dans les villages ou dans les villes ceux dont les parents ne sont pas cultivateurs ou encore du fils de cultivateur qui ne peut absolument pas compter l'aide de son père.

Il est facile de s'expliquer que les gens jeunes ou d'âge moyen n'ont rien roulant. Il importe donc de leur en aide et comment?

Pour s'établir sur sa terre et qu'il n'est pas riche, que personne famille ou de ses amis peut lui venir en aide, le gouvernement lui porte secours dès son installation. Il sert tel cultivateur un prêt maximum \$500.00. Ce montant lui sera à pour lui permettre de se procurer matériel roulant.

Le montant du prêt pourra mais dans tous les cas ne dépasser les deux tiers de l'évaluation du matériel roulant. Le prêt sera consenti remboursement de \$100.00 par an ne portera pas d'intérêt. Les versements annuels de \$100.00 devront commencer à partir de la troisième année de blissement.

Ce projet comporte que le prêt pas consenti directement au cultivateur établi, mais il chargera la colonisation générale ou locale, ou autre organisation qu'il désignera faire ce prêt, de surveiller l'emploi de l'argent et de retirer le remboursement de la somme, selon les conditions seront imposées au nouveau cultivateur ainsi fixé.

Le nouveau cultivateur établi engagé vis-à-vis l'organisme qui a été chargé de lui faire ce prêt, l'organisme devra lui-même répondre au gouvernement du bon usage de l'argent et du remboursement qui sera fait les ans, à partir de la troisième année.

Supposons le cas où le cultivateur placé sur une terre selon ce plan n'a pas ces obligations, en vertu d'un contrat signé, la Société de Colonisation qui aura présidé à son établissement, pourra le remplacer par un fermier acceptant de remplir les obligations imposées. Par conséquent propriétaire de la terre aura tout garantie que le paiement de son prêt sera fait et le gouvernement sera d'être remboursé de son argent, dire \$100.00 par année, à partir de la troisième année. Ces nouveaux cultivateurs auront droit au titre de propriété de leurs terres qu'ils auront rempli pendant cinq ans les conditions du contrat de vente et qu'ils auront remboursé le prêt concernant la roulotte.

Ces cultivateurs venant des villages ou fils de cultivateurs parents incapables d'établir ou d'aider leurs fils seront traités d'une façon équitable puisqu'on leur accordera une aide pour l'achat d'un matériel mais comme ils seront obligés de rembourser ce prêt fait sans intérêt, ils ne pas traités différemment des cultivateurs achetant directement leurs terres et dont leurs parents sont portés garants du paiement de leur prêt.

Le projet comporte naturellement l'institution d'un service spécial au Ministère de la Colonisation, qui tiendra le rôle d'intermédiaire entre vendeurs et acheteurs de cette catégorie; contrôlera les conditions de vente, lesquelles seront à base de têtes comportant le paiement de et du fonds d'amortissement régulier de \$300.00, à raison de par année sera une partie de la du vendeur. Si le cultivateur n'a pas sa ferme, se montre incapable culture, il sera possible grâce au nouveau mode, de le remplacer par